L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI MATIN, 18 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

—Je vous remercie, Madame, dit le marquis en portant à ses lèvres la main glacée de sa femme. Vous m'avez donné de beaux enfans, je le vois, et, à ce qu'il me semble apercevoir, ce sont aussi de bons enfans.

—J'ai fait de mon mieux, balbutia Gabrielle.

—M. de Présanges! lança la voix mordante de Robert qui annonçait les visiteurs.

Du premier coup d'œil, le jeune homme embrassa cette scène et comprit que jusqu'alors Gabrielle était sauvé. Puisant du courage dans la nécessité de faire bonne contenance, il s'inclina devant le marquis, présenté par Gabrielle qui trouva la force de le nommer sans défaillir, murmura un compliment et se retira dans le groupe des voisins et amis.

Robert, qui l'avait suivi des yeux avec un regard affilé sous ses paupières à demi closes, quitta son poste et remit à un domestique le soin d'annoncer ceux qui pourraient venir. Gabrielle s'en aperçut et sa terreur en augmenta; elle sentait se serrer autour d'elle les mailles d'un filet invisible, mais inévitable. Elle eut envie d'aller à Julien, de lui ordonner de partir à l'instant — elle n'osa, sûre qu'elle était de rencontrer Robert derrière chacune des portes qu'il lui faudrait franchir. Elle resta donc immobile, souriant vaguement d'un sourire de commande, et intérieurement glacée d'effroi.

—Si je pouvais tomber morte, pensa-t-elle. Mais la prière désespérée de la femme coupable n'atteignit pas le ciel.

Le jour s'acheva cependant; le marquis reçut sur le perron la députation de ses vassaux et entendit le discours du magister de village; une collation fut servie et chacun y fit honneur. Julien n'avait pas eu le courage d'y assister, et, profitant du départ de quelques hôtes, il avait pris congé. Comme il sortait, il rencontra Lucile qui fut frappée de son air défait.

—Vous souffrez, Monsieur? lui dit-elle, poussée par la sympathie secrète que lui inspirait le jeune homme.

—Oui, Mademoiselle, dit-il avec effort, je me retire pour ne pas attrister votre joie.

—Je ne puis rien pour vous? insista Lucile.

Il la regarda, et ce regard douloureux, inquiet, pénétra jusqu'au fond de l'âme innocente de la jeune fille.

—Vous? non, Mademoiselle, rien! Mais je ne souffrirai pas longtemps.

Il salua pour se retirer. Lucile avança la main vers lui.

—Vous m'effrayez, dit-elle; ces paroles sont bien funèbres.... Songez, Monsieur, que votre vie est aussi à vos amis.... ma mère....

Julien attacha sur Lucile des yeux si pleins d'épouvante, qu'elle recula saisie de crainte, sentant qu'elle venait de toucher à quelque effroyable blessure.

—Vous avez raison, Mademoiselle, dit-il sans cesser de chercher à lire dans ses yeux, je ne dois affliger personne de mes propres chagrins. Gardez-moi le secret de cet entretien, je vous en conjure.

—Je vous le promets, Monsieur, murmura Lucile interdite.

Il la salua encore une fois et se retira. Un instant après, son cheval noir passa devant le perron, l'emportant vers la solitude.

Lucile rentra au château, pensive et pleine d'un vague effroi.

XXX.

Le soir était venu. Gabrielle, dans sa chambre, repassait les événements du jour; le marquis entra après avoir frappé, congédia Toinon qui attendait les ordres de sa maîtresse, attira un fauteuil près de la lumière et s'assit en face de sa femme.

Celle-ci leva les yeux sur la figure qui se trouvait si près d'elle; elle croyait se voir vis à vis d'un juge, elle ne trouva qu'un visage bienveillant.

—Voilà bien longtemps que je suis parti, Madame, dit le marquis avec douceur, et depuis bien longtemps aussi j'ai sur le cœur différentes choses que je suis venu vous dire aujourd'hui.

La marquise trembla, mais elle attendit, la tête basse, ce qui allait suivre.

—Vous souvient-il, continua le marquis, de ce que mon fils est sept ans on le retira de vos mains, et qu'en même temps on vous enleva votre fille, qui était fort jeune alors?

Gabrielle s'en souvenait, certes! Sans cet événement, sa vie eût coulé pleine et heureuse, loin du mal. Elle fit un signe d'assentiment.

—Eh bien! ma chère femme, continua le marquis en se rapprochant encore, j'eus grand tort de donner mon consentement à cet acte vraiment cruel en ce qui vous concernait, et je vous en demande pardon.

Gabrielle, stupéfaite, leva les yeux; était-ce bien son mari qui lui parlait?

—Vous, dit-elle, vous, Monsieur, vous me demandez pardon?

—Oui; je vous demande également pardon de ne pas vous avoir laissé nourrir vos enfans, comme vous en aviez témoigné le désir; c'était un vœu légitime de la nature, et j'aurais dû vous permettre de le satisfaire. Je crois vous avoir causé beaucoup de peine dans ce temps-là, et vous m'en voyez aujourd'hui confus et désolé.

Dans l'intervalle, Rousseau avait passé par là, et l'amour maternel était devenu une mode, tout comme auparavant il était naturel de faire élever ses enfans loin de soi. Le marquis n'aurait peut-être pas senti tout seul ce tort d'une espèce particulière, mais au moins avait-il la bonne grâce de le reconnaître à présent.

—C'est vous, Monsieur, répéta Gabrielle, vous qui me demandez pardon?

Le marquis se méprit à ce cri d'une conscience torturée.

—Cela vous étonne? reprit-il, je conviens que je vous ai guère accoutumée à de bons sentiments ni à de bons procédés de ma part; mais, si vieux que je sois auprès de vous, je suis encore assez jeune peut-être pour me faire pardonner mes torts et, si vous devez m'en garder rancune, pour essayer de les réparer. Oui, continua-t-il, j'eus grand tort de vous retirer le bonheur de nourrir vos enfants; j'eus plus grand tort de vous enlever votre fille, qui aurait dû rester auprès de vous pour vous consoler du départ nécessaire de son frère. Pour celui-ci, je ne pouvais le refuser aux soins de mon père; mais Lucile vous avait été donnée par le ciel comme une compensation à votre isolement, et ce fut une cruauté inutile que de vous la retirer. Voulez-vous bien me dire que vous me pardonnez tous ces torts-là, et, fit le marquis en souriant, tous les autres, que je passe sous silence, que j'ai eus envers vous pendant mes dix-huit années d'absence?

Il attendait la réponse de Gabrielle; celle-ci étendit les mains en avant.

—Oui, Monsieur, dit-elle, oui, je vous pardonne tout, tout......

—Tout le mal que je vous ai fait! termina le marquis.

Gabrielle inclina la tête pour toute réponse. Oui, dans son cœur, elle pardonnait au marquis tout le mal qu'il lui avait fait, et, devant Dieu, elle ne le rendait pas responsable de sa faute à elle.

—Eh bien! Gabrielle, reprit le marquis après qu'il lui eut baisé la main avec effusion, je crois que je resterai à Maurèze, si toutefois vous voulez bien m'y souffrir, ajouta-t-il en souriant. Je n'avais pas idée de ce que j'allais trouver ici; cette maison bien entretenue, où tout respire l'ordre et la décence, ces enfants beaux et bons qui m'aiment vraiment plus que je ne mérite,—tout cela, grâce à vous,—cet intérieur où je n'ai, je le vois, jamais cessé d'être présent malgré ma longue absence, tout cela m'attire et m'enchante. Je ne suis plus jeune, il est temps que je sois père;—pour époux, fit-il avec une sorte d'enjouement, je ne l'ai été que bien peu, et je n'ose espérer que vous vouliez bien me pardonner aussi cela; nous ne donnerons pas au monde le spectacle ridicule d'un amour romanesquement conjugal; mais, si vous le voulez bien, Gabrielle, nous vivrons dans la paix et l'harmonie, comme il convient à des gens qui s'aiment et se respectent.

Il se leva, voulant laisser à Gabrielle le temps de méditer ses paroles, et prit congé d'elle sans qu'elle lui eût répondu autrement que par des gestes.

Il la croyait irritée contre lui; hélas! la pauvre femme n'était que brisée par l'humiliation et le poids de sa faute, en présence de ce qu'elle appelait la générosité de son époux.

En rentrant chez lui, le marquis trouva Robert avec de gros livres de comptes sous le bras, qui attendait patiemment son arrivée.

—Tu viens me casser la tête avec des chiffres? lui dit-il d'un ton bourru; il est dix heures du soir et j'ai passé plusieurs nuits en carrosse, sans compter la dernière. Laisse-moi tranquille, il sera temps de m'apprendre demain de combien je suis dépouillé.

Sans répliquer, Robert s'inclina et emporta ses gros livres; sa vengeance était mûre, lui seul pouvait secouer l'arbre pour la faire tomber, il n'était pas pressé.

XXXI.

Le lendemain, le marquis, après un bon sommeil, se leva assez tard et s'habilla sans trop de hâte. Son fils, qui devait retourner à Paris avant midi, se fit annoncer chez lui dès son réveil, et le père resta enchanté de l'esprit et du bon sens de son héritier. Il fut surtout touché de l'amour que celui-ci portait à sa mère, et cette remarque ne le disposa que mieux en faveur de Gabrielle.

René alla passer près de sa sœur sa dernière heure de congé, car il avait à peine vue dans le tourbillon de la veille, et le marquis, se sentant propre aux affaires sérieuses, fit mander M. Robert.

Celui-ci vint, comme la veille, chargé de livres et de papiers. Il déposa le tout sur une chaise près de la porte et attendit respectueusement les ordres de son maître.

—Eh bien! Robert, dit le marquis d'un ton moins rogue, il me semble que vous n'avez pas fait trop bon usage des pouvoirs que je vous avais confiés?

—Veuillez m'excuser, Monseigneur, répondit le majordome, j'ai fait de mon mieux, et ce qui concerne vos intérêts, je ne crois pas que vous ayez à vous plaindre.

—Tu as fait de ton mieux, vraiment! interrompit le marquis. Eh bien! ton mieux ne valait pas grand'chose, à ce que je crois. Voyons un peu tes livres.

Robert s'avança, déploya sur la table un gros registre, l'ouvrit à une page déjà jaunie et posa le doigt sur une colonne de chiffres.

—En 1742, dit-il, monseigneur le marquis de Maurèze quitta ce domaine, qui lui rapportait alors trente deux mille cinq cents livres de revenu dont quinze mille servaient à payer des hypothèques.

—C'est la somme, en effet, répliqua le marquis. Eh bien?

Robert choisit une autre page, toute fraîche, celle-là, et posa l'index sur une colonne.

—Aujourd'hui, continua-t-il, le même domaine, dégrévé de toute hypothèque, rapporte quarante-trois mille sept cents livres, dont tant envoyés annuellement à Monsieur le marquis, tant pour les menus plaisirs et dépenses de M. René, et tant pour l'entretien de la maison et des dépendances de Maurèze. Le reste est placé à mesure en bonnes rentes, dont l'usufruit sert aux dépenses particulières de Mme la marquise et de Mlle Lucile.

Le marquis, ébahi dans sa chaise, regardait Robert la bouche ouverte et ne pouvait parvenir à comprendre.

—Mais alors, dit-il enfin, je suis plus riche que jamais?

Robert s'inclina, et une expression de contentement fort noble et fort élevée passa sur son visage osseux.

—Mes faibles efforts sont récompensés s'ils ont eu le bonheur d'obtenir l'approbation de mon maître, dit-il toujours avec le même calme.

Le marquis réfléchissait, regardant tantôt le gros livre, tantôt son fidèle serviteur...... Tout à coup une réflexion lui vint:

—Cette ruine, alors, ce péril où était ma maison, c'était un mensonge! Tu as inventé cela pour me faire sortir de mon indifférence? Ah! maître Robert, ceci passe la plaisanterie, et si flatteuse que soit la surprise que tu m'as préparée, je ne puis admettre qu'un croquant se permette de tromper le marquis de Maurèze....

Robert fit un pas et se trouva en face de son maître.

—Je ne vous ai pas trompé, monsieur le marquis; je n'ai pas plaisanté avec vous; Maurèze est en péril; seulement, ce n'est pas la fortune de Maurèze, c'est plus grave......

—Eh! quoi donc? s'écria le marquis en se levant brusquement.

Les deux hommes se regardèrent une seconde sans parler, et Robert laissa tomber à voix basse l'aveu préparé de si loin:

—C'est l'honneur de Maurèze!......

—L'honneur de Maurèze! cria le marquis d'une voix tonnante. Ah! faquin, je t'apprendrai à parler de l'honneur de Maurèze!

Il saisit un pistolet qui se trouvait sur la table et le dirigea vers l'insolent.

—Tirez, monsieur le marquis, dit Robert sans se troubler, et je n'aurai pas le temps de parler; vous verrez trop tard ce que je voulais vous apprendre.

Le marquis déposa son arme avec un geste d'humeur, tourna le dos à Robert et lui dit:

—Parle! mais, si tu mens, tu es perdu!

—Je le sais, Monseigneur, dit Robert toujours impassible.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10cts le numéro.

No

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, d'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve prima facie que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué, pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts pro tempore de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, toutes les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.
ST LAURENT, Lachesnez, mercredi, 22 août.
AMERIQUE, Pouzols, mercredi, 29 août.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)........$100
Deuxième — 65
Troisième — 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — — 65
Troisième — — 35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency, y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre R.
Nouvelle-Orléans.

4mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 23 Aout, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine........ $50.
— Entrepont........ 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis
—Mandeville et la Nouvelle-Orléans—
Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer
CAMELIA,
En marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 200 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,

Le beau steamer
CAMELIA.

Très bon marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, le Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
No 200 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, et les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur
TEXAS, remplaçant le NEW EAST ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier.
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
LORD & McPEAKE, 44 rue du Camp,
N. O. DUNAHUE, 76 rue Gravier
1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.,
Voyage de retour Dimanche et Mercredi,
Le bon bateau à vapeur
ST JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No de 22 rue Bienville.
23oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE,
Capitaine F. A. Charlet,
N. Z. Dupuis Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord et à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16 juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous:

De Brême.		De la Nile-Orléans
Hannover...	12 sept, environ	14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans;
Chambre........$150 en or. Entrepont....$35, en or.
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres........$150 en or. Entrepont.......$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane;
Chambres.....$35 en or, Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMIN DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company,—Au No. 144 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 8 heures de l'après-midi; toutes les demi heures de 8 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M.
9 heures	A. M.	10 heures	A. M.
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M.
Midi		1 heures	P. M.
2 heures	P. M.	2½ heures	P. M.
3 heures	P. M.	3½ heures	P. M.
4 heures	P. M.	4½ heures	P. M.
5 heures	P. M.	5½ heures	P. M.
6 heures	P. M.	6½ heures	P. M.
7 heures	P. M.	7½ heures	P. M.
8 heures	P. M.	8½ heures	P. M.
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M.
10 heures	P. M.		

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 1 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:30 A. M.	Exprès	9:45 A. M.
Exprès	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.	Train d'agrément	8:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express	7:30 A. M.	Express	9:45 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	8:20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare, au pied de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express No 1	5:30 P M	Express No 2	10:20 A M
Express No 3	6:15 A M	Express No 4	8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours, les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis, d'y arriver sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mocomb City partent de la Nile-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & G. S. 14 jv.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 13th 1877, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	5:30 PM	Express No 2	10:20 AM
Express No 3	6:15 AM	Express No 4	8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. 14jy 77

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le trajet pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté par bateau à vapeur pour toute la route.

La fret pour tous les points sur l'Atchafalaya .... de Morgan City ....

[illegible]

Afin que le fret soit promptement expédié il devra être délivré au dépôt ... avant 4 heures P. M.

WM. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au bureau de la Compagnie.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,215 95	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		226,226 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,336 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 88	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 82	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	48,846 71	
		$123,400 86
Bons de ville		72,065 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		23,415 94
Total de l'actif		$581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,893 60	
Sur risques de rivières	200,960 29	
Sur risques de mer	37,223 31	$567,787 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2
Montant net des primes		$468,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$100,297 27	
" de rivières	104,869	
" de mer	34,708 97	
Réassurance	21,194 01	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assurance de la Nile-Orléans	5,822 60	
Dépenses générales brutes	39,549 44	356,412 27
Balance		$112,549 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		28,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$73,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	468,537 60
Effets à recevoir pour primes	26,012 79
Actions de banque et autres actions	203,529 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,070 31
Total	$1,282,906 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,563 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lyt. Lyon;
John Caffo,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Wm. Hartwell,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

23mai—1mois

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 214,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)		347,877 44
Dette suspendue (valeur actuelle)		155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)		120,000 00
Autres bons et actions		41,424 94
Département des actions hypothécaires		776,280 16
Change étranger et change américain	$227,244 73	
Monnaie courante et espèces	906,341 41	
		1,134,084 14
		1,890,196 66

PASSIF

Dû aux déposants	$1,641,329 20	
Dû à des banques et à des banquiers	181,355 58	
Dividendes non payés	816 00	
		1,823,496 8
Profits et pertes	$ 166,691 64	
Capital	1,500,000 00	
		$1,666,691 64
		$3,890,19 66

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. E. Reed,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Chas. Chaffe,	B. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No. 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage with which he has been favored ... and hopes by ... the same ...

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,958 88	
Reçu pour primes de rivière	47,889 24	
Reçu pour primes de mer	12,694 65	
Primes non expirées le 31 août 1875	48,620 00	
		$221,167
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	3,371 88	
		43,371 88
Montant net des primes		$177,796
En moins:		
Pertes par le feu	$22,122 37	
Pertes sur les rivières	25,840 66	
Pertes sur mer	2,636 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,599 82
Réassurances	16,598 90	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,379 56	
Taxes et licences	6,000 25	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,187 25	
Profits et Pertes	5,462 77	
	66,625 83	
En moins—l'intérêt	34,969 89	$31,655 94	$87,154 76
Bénéfice net		$90,121 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,966 67
En caisse		14,277 08
Primes en voie de recouvrement		12,555 46
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,203 79	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	58,203 79
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		101,996 86
Total		$238,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nile-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle, ... courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en pleine, porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,626 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. A. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. E. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. M. Campbell,	W. B. Thompson,
L. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876			1566 09 ½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		3219 96	
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		6742 18	
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en sus de la Société, du 31 ... 1875 au 30 sept. 1876		629 74	
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 94	
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6005 66		
Escompte de billets payés avant l'échéance	365 05		
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société	2418 34		
Montant déduit d'installation	500 00		
Commission	343 03		
Terrain No 3, montant perdu sur la vente	252 93		
do No 4	252 93		
Propriété foncière No 1, do	122 42		
do 5, do	580 66		
do 10, do	1009 35		
do 12, do	244 39		
do 15, do	128 35		
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques	3 00		
	12233 17½		
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1726 77½		
	14670 94½	14670 94½	

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	38061 01	
Encaisse: Propriétés foncières	6444 79	
Balance en banque	32 73	
Monnaie courante des Etats-Unis	436 75	470 48
Divers débiteurs		592 21
Installations		500 00	44490 25½

PASSIF

Actions payées en plein	38000 00	
Scrip	2170 00	
Dividende non réclamé	73 05	
Effets payables	537 50	
Divers créanciers	796 94	
Surplus de l'actif	2913 77½	44490 25½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

17oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,432

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Ganche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	J. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois, un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein seront payés, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 11 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation

—DE LA—

BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.

Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 44
Prêts sur demande		219,610 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		513,570 68
Immeubles		141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,013 90	
Espèces	37,212 33	
Chèques sur les autres banques	301,362 38	$1,017,588 64
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions		$850,000 00
Fonds d'excédant		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,232 13
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		8,087 98
Dû aux déposants	$1,987,975 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,694 60	$2,134,570 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

—DU—

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 1e juin 1877.

En caisse le 10 juin 1876			$2,773 11
Reçu dans l'année, pour quotités			1,766
" " " pour initiations			15
" " " pour intérêts sur les dépôts			132 14
			$4,631 25

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 211			
Salaire du portier	33 50			
Frais d'impression	53			
Commission du percepteur	169			
Comptes de gaz, &c.				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67			
Et un depuis	567 53	1,167	1,72	
En caisse actuellement				$2,896 59
Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$10,415 26	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640			
Pour le mobilier	358 66			
" impressions, commissions, salaire de portier, &c. &c.	926 91			
	1,925 55		10,415 26	3,896 9
Payé pour secours aux malades	738			
Payé à la mort de membres	4,859 20	7,522 75		
		$2,896 59		

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876	64
Admis depuis lors	3
	67 membres.
Démissionnaires	5
Morts	
Expulsé	1 7
Actuellement sur la liste	60 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.

Conseil d'administration.

12juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,761 12
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		3,346
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$4,489 36	
Escompte sur billets payés avant l'échéance		7 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		
	$7,137 65	$7,137

L'actif suit:		
Billets ... garantis par ... hypothèque et privilège de vendeur	$24,306 77½	
Propriétés foncières	8,660 22	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat		
Currency des Etats-Unis	144 2	1,312 67½
Divers débiteurs	7 180 15	
Installations	590 77	
Intérêt couru	1,000 00	
	364 33	
		35,173
Actions payées en plein	13,150 00	
Actions payées en partie	2,792 25	
Scrip	4,830 00	
Dividende No 1 non-réclamé	137 25	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	463 75	
Surplus de l'actif	15,478	35,177

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

au No 111 de la rue Gravier.

Assure contre les RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, aux plus bas Taux du Tarif.

A. ELMER BADER, Président.
JULES ENGELFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues		$157,182 15
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$21,657 13	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		104,561
		$52,112 1
Total de l'actif		$76,812

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Kats,	Louis Schmidt,
A. Elme Bader,	Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
F. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Jacob Scherck,	H. Hicks,	S. I. Nastia,
J. M. Schwarz,	Chas. Engelfeld,	H. Pahlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wilczinski		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 90
Pertes, dépenses, taxes, etc.	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 99
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$399,599 73
En caisse et primes en devoie recouvrement		186,696 48
		$585,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 5 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. I. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE K. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. R. CRAIG,
O. MORIS	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 21 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse	$225 15	
En banque	909 65	
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	56 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 80	$530 80
Total		$1,785 15

Etat actuel de la Société—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 3.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président.
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARBIERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barbiers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Président, coin Conti et Bourbon.

9 mars—1f

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50 quarterly, $1 25. Single copy 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

Passage on the
HUDSON,
Gager, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Thursday, August 23, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

New Orleans, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,215 95	
River premiums	81,924 35	
		$ 299,308 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		2 ,226
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say		
Fire losses	$67,336 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc	11766 72	
	$40,125 86	$148,257 07
Gross profits		$ 87,978 05

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—		
Bills receivable	$68,648 88	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 83	
		24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	48,846 71	
		123,400 86
City Bonds		72,065 00
Bank and other Stocks		83,415 63
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		23,415 94
Total asset		$581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson	George Martin,
Henry Abraham	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$335,379 12
Marine premiums		68,924 91
River premiums		25,220 56
Total amount of premiums		$429,524 59
Less unearned and return premiums		95,752 98
Net earned premiums		$333,781 65
Add interest and discount		24,647 27
		$358,428 02
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	57,182 90	
River losses	24,746 80	
Net losses		$156,382 44
Reinsurances	$15,537 06	
Rebate	46,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State, and city taxes	52,620 39	
		117,909 65
		$304,272 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value

Real estate	$118,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	158,500 9
Bills receivable (premiums)	11,753 24
First mortgage notes and pledge notes	193,760 06
Cash in bank	36,975 99
Premiums in course of collection	47,253 98
Amounts due by insurance companies	8,207 32
	$574,418 93

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schrieber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques		235,104 69
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux sur safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,668 32
Echange pour le Clearing House	$51,694 33	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	162,111 60	224,960 32
		1,411,045 05

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		19,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		36,349 29
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,394
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	455,392 30	
do (département des épargnes)	294,202 75	
Certificats dits time certificates	26,221 00	155,907

Je certifie que le tableau qui précède est exact.
J. S. WALTON,
Caissier.

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—		
On Fire Risk		$351,...
On Marine Risks		34,6..
On River Risks		25,86.
Total Premiums		411 4..
Less Unearned Premiums		118,1..
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293,...
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,867 96	
On Marine Risks	17,062 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	25,893 38	
Reinsurances and return Premiums	16,104 00	183,114
Profit		$ 10,0..
The Company have the following assets—		
Real Estate		$269,779 4.
City Bonds		110,4.. 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds		169,2.. 58
Notes secured by mortgage		214,042 00
Notes secured by pledge		42,9..
Bills receivable		76,...
Premiums in course of collection		49,.. 9
Cash on hand		77,.07 5.
		1,026,544 ..

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin—

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$226,960 9	
Primes sur les risques de mer	42,479 74	
Primes sur les risques de rivières	29,696 ...	
Total des Primes		$29.,...
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,978 06	
Primes remboursées	1,292 82	
		109,270
Primes nettes acquises		$1..,...4
A ajouter:		
Intérêts	9,455 5.	
Profits et pertes	6,076 ...	
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer	22,065 35	
Sur les risques de rivière	10,896 15	
Pertes en litige	4,145 44	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,465 84	
		182,412 44
Réassurances		15,066 ..
Réfaction (rebate)		26,...
Commissions d'agences		2,2..
Dépenses d'agences		4,505 ..
Taxes et licences		7,557 50
Dépenses de bureau		27,004 02
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.		6,828 6.
Bénéfice net		

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ ..
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	
Certificats de dépôt et de dette de Nouvelle-Orléans National Banking Association, $25,063 94, évalués à	
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	
Prêts sur nantissements	
Effets à recevoir	
Bons	
Actions	
Primes en voie de recouvrement	
Propriétés foncières	
Dû par divers	
Bons des Etats-Unis	
Total	

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$226,650 00
Effets à payer	15,666 66
Dividendes non réclamés	1,802 00
Primes sur risques non expirés	107,978 06
Pertes non réglées	51,611 15
Dû à divers	5,317 95
Fonds de réserve	15,894 05 — 500,..
Surplus	$..,...

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON,

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:		
Primes d'incendie		$....
Primes de rivières		....
Primes de mer		....
Moins primes rendues		....
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$33,0.. ..	
Pertes de rivières	1,19. ..	
Pertes maritimes	3,51. ..	
Réassurances		1,507 ..
Loyer		1,500 00
Taxes		..0 00
Escompte (Rebate)		3,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt		10,786 6.
Réserve pour risques non terminés		15,000 00
		$55,577 60
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par nantissement		$9,9.. 27
Prêts garantis par hypothèque		16,350 00
Billets à recevoir pour primes		5,929 28
Stock, bons et autres effets		144,671 74
Propriété foncière		11,667 80
Primes en voie de collection		6,407 00
Argent en caisse		9,524 ..

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 18ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
R. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
B. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—4sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourcine et S. A. Yorke ayant été offertes et acceptées, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus directeurs pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

Le Directeur est maintenant composé comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
... GAUCHE,	P. IRWIN,
...	... THOS. GIBBONS,
ADAM THOMSON,	
	JAMES G. DAY.